

Le conseil des rivages acte de nouveaux espaces à conserver

Le conseil des rivages, présidé par Anne-Laure Santucci, a tenu hier sa réunion annuelle à Bonifacio, sous l'égide du préfet de Corse pour acter de nouveaux périmètres d'intervention du conservatoire du littoral, sur plusieurs sites remarquables de l'île

Une fois par an, le conseil des rivages se réunit pour étudier et valider de nouveaux périmètres d'intervention proposés par le conservatoire du littoral. Cette année, le conseil des rivages, présidé par la conseillère territoriale, Anne-Laure Santucci, s'est déroulé à Bonifacio, en présence du préfet de Corse, Pascal Lelarge et de la directrice nationale du conservatoire du littoral, Agnès Vince. Accueillis par le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, à l'espace Saint-Jacques, les douze membres du conseil des rivages avaient pour mission de se prononcer sur les nouvelles orientations de la politique du conservatoire du littoral, en validant notamment un programme d'acquisition visant à étendre ses périmètres d'intervention.

Mais avant d'aborder dans le détail ces nouvelles acquisitions foncières, le conseil des rivages a dressé le bilan de l'année écoulée marqué par un chiffre clef : le cap des 20 000 hectares franchi.

Un bien public inaliénable

Pour rappel, le conservatoire du littoral en Corse ouvre depuis 1976 à la protection des espaces littoraux et arrière littoraux dont la biodiversité et l'intégrité écologique sont menacées par l'urbanisation, la surfréquentation, le mitage ou encore l'abandon... Ces sites acquis par le conserva-



Les sites de Girolata, Scandola et Gradelle-Caspiu font partie des périmètres d'extension votés hier par le conseil des rivages à Bonifacio.

toire du littoral sont gérés par la Collectivité de Corse dont huit membres composent ce conseil des rivages.

« Je réaffirme l'engagement de la Collectivité de Corse auprès des acteurs du conservatoire du littoral », a tenu hier à préciser la présidente du conseil, Anne-Laure Santucci, « nous partageons l'objectif commun de préserver ce ter-

ritoire exceptionnel et d'en faire aussi un outil de développement et de partage avec le public. Il faut aujourd'hui stopper la prédation et réhabiliter l'espace rendu à la nature ». Les espaces du conservatoire représentent aujourd'hui quasiment 1/4 du littoral corse. Un record en France qui fait de l'île de beauté une référence en la matière souvent citée en

exemple, comme le rappelait hier la directrice nationale du conservatoire du littoral, Agnès Vince. « Il y a une forte adhésion en Corse à cette idée d'une protection vivante. L'objectif national est d'atteindre 1/3 de côtes sauvages grâce à l'action du conservatoire. En Corse, les objectifs sont déjà atteints. Il faut aujourd'hui conforter l'existant et continuer à contribuer, là où c'est nécessaire et pertinent, à préserver le capital de ce bien public inaliénable pour les générations futures. »

467 hectares de périmètres nouveaux à acquérir

Le conseil des rivages est donc passé de la parole aux actes, hier, en passant en revue plusieurs dossiers fonciers, majoritairement des extensions de sites déjà acquis par le conservatoire du littoral. Il s'agissait ainsi d'extensions des périmètres des sites de l'embouchure du Fangu (211 ha) sur la commune de Galeria, de Scandola, Girolata et Gradelle-Caspiu (204,5 ha) sur la commune d'Osani, du Travu (11,7 ha) sur la commune de Solaro et des rivages de Casinca

(28,7 ha) sur les communes de Castellare di Casinca et de Penta di Casinca. Un seul nouveau périmètre a été proposé, il s'agit du site d'Ampuglia (11 ha), sur la commune de Pietracorbara, qui comprend l'arrière plage, le marais et le boisement humide à l'ouest de la RD 81. Toutes ces extensions nouvelles sont principalement motivées par l'intérêt écologique des lieux qui abritent des écosystèmes fragiles ou des espèces rares. Il s'agit aussi pour le conservatoire du littoral de proposer sur certains de ces sites, des aménagements pour gérer leur fréquentation et mieux organiser l'accueil du public. « Ces propositions de nouveaux périmètres d'intervention sont le fruit d'un travail collectif en amont. Ces périmètres doivent préalablement faire l'objet d'une délibération des communes et recevoir l'avis favorable de l'Etat avant d'être présentés au conseil des rivages. Ce dernier va ensuite faire remonter ces dossiers au conseil d'administration du conservatoire du littoral pour valider les acquisitions », a précisé Anne-Laure Santucci. Hier, à Bonifacio, l'ensemble de ces périmètres d'intervention proposés ont donc été votés à l'unanimité.

EN CHIFFRES

Le conservatoire du littoral c'est :

20 556

hectares protégés

72

sites

49

sentiers de promenade ou randonnée

70

gardes du littoral

3 000

hectares dédiés à l'activité agricole

1

gestionnaire principal : la Collectivité de Corse

2

gestionnaires délégués : Elisa et l'OECC

Le conseil s'est achevé par une présentation de la démarche des plans d'intentions paysagères appliqués à la commune de Bonifacio. Un document remis au maire qui recensait les actions déjà entreprises et de nouveaux projets paysagers à développer sur le territoire. « Nous allons essayer de mettre en musique ces plans. En tant que maire d'une commune qui a beaucoup de terrains du conservatoire du littoral, je vois aujourd'hui une vraie opportunité avec le plan de relance de mettre en œuvre des politiques d'intérêt général », a souligné Jean-Charles Orsucci.

NADIA AMAR



La plage de Ricciniccia fait partie du nouveau périmètre d'extension du site de l'embouchure du Fangu.